

Association des Chemins de Compostelle et de Rome en Bourgogne-Franche-Comté (ACCR-BFC)

Renouvellement de l'adhésion à l'ACCR-BFC pour l'année 2021 - 2022

L'année de référence pour l'association ACCR-BFC est comprise entre le 1^{er} octobre de l'année en cours et le 30 septembre de l'année suivante.

Le trésorier de l'Association profite de l'envoi des convocations à l'Assemblée Générale pour vous inviter à renouveler votre adhésion pour la période 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022

Mme/ M. : Nom et Prénom:.....

Rue

Code postal:.....Ville:.....

Tél:..... Mobile:.....

E-mail 1:.....@.....

E-mail 2:.....@.....

Renouvele (nt) sa (leur) adhésion pour l'année 2021-2022 et règle (nt) sa (leur) cotisation comme suit :

Cotisation individuelle	12 €
Cotisation couple	20 €

Le chèque est établi à l'ordre de l'Association ACCR-BFC et remis au trésorier (voir ci-dessous)

Pour l'information de l'Association :

Êtes-vous en possession d'une licence FFRP (Fédération Française de la Randonnée Pédestre) délivrée par l'ACCR-BFC ou une autre association :

oui

non

Date et signature

.....
Fiche à renvoyer avec le bulletin de participation ou la procuration à l'AG 2022, au trésorier de l'ACCR-BFC :

Jean-Luc MICHAUD Hameau de CHAUGEY 1, Rue de la Borde Martenne 21170 LOSNE